

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 12

Mercredi 30 mars 2022

Profil souhaité: employé(e) de commerce ou équivalent, disponibilité en soirée pour les séances.

Plus de renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Melissa Aubry au 079 958 76 92.

Les postulations sont à adresser jusqu'au 13 mai 2022 à M^{me} Melissa Aubry, commission scolaire du Grand-Val, Grand-rue 29, 2745 Grandval ou par mail à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Date d'entrée en fonction: août 2022

Belprahon, le 30 mars 2022

Le Secrétariat communal



Corcelles

Vacances de Pâques 2022

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 26 avril 2022 de 10h à 11h.

Les autorités communales souhaitent de belles fêtes de Pâques à toutes et tous.

Corcelles, le 30 mars 2022

Le Conseil communal

Mise au concours

La Commission scolaire du Grand-Val met au concours le poste de secrétaire pour la Commission d'école (mandat):

Nous cherchons une personne disponible pour les séances de commissions d'école et les séances de bureau (10 à 12 séances par année) pour prise de pv et suivi administratif des décisions des séances.

Profil souhaité: Employé(e) de commerce ou équivalent, disponibilité en soirée pour les séances.

Plus de renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Melissa Aubry au 079 958 76 92.

Les postulations sont à adresser jusqu'au 13 mai 2022 à Madame Melissa Aubry, Commission scolaire du Grand-Val, Grand-Rue 29, 2745 Grandval ou par e-mail à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Date d'entrée en fonction: Août 2022

Corcelles, le 30 mars 2022

Le Conseil communal

Entretien bordures de routes cantonales, communales ou privées

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2022. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au

moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2,50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Corcelles, le 30 mars 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Hélios A. Charpillot SA, Rte de Montoz 9, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: kwsa SA, Architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 2279, 2281, 2293 et 2294, au lieu-dit: «Rte de Chaluet», commune de Court.

Projet: construction d'une usine avec logement de service pour le concierge, construction d'un parking couvert sur deux étages et d'un parking extérieur pour un total de 99 places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières – Les Condémines».

Objet protégé: intervention sur la végétation des rives (21 LPN).

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR, 54c OC, 12, 15 et 19 RPQ «Les Ravières – Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

Pour compléter son équipe de conciergerie, la Municipalité de Court met au concours un poste d'auxiliaire de conciergerie (15-20%)

avec entrée en fonction immédiate ou à convenir.

Vos tâches: épauler le responsable dans les différents travaux de nettoyage des bâtiments communaux.

Votre profil

- Disponibilité les mardis et jeudis matins et sur demande les lundis matins,



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: CKTECH, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 38, au lieu-dit: «Les Grands Clos 12», commune de Belprahon.

Projet: rénovation, suppression d'un mur et d'un plafond au rez-de-chaussée de la partie habitation et changement d'affectation pour la création d'une salle de réunion et de rencontres, modification de la porte d'accès à la remise côté Nord, changement d'affectation de la remise pour l'aménagement d'une zone de loisirs non chauffée ouverte au public sans changement de la structure existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, ensemble bâti A et contrat de classement depuis le 25.08.2008 et depuis 2007 au niveau de la Confédération.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 30 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Syndicat scolaire du Grand Val

Mise au concours

La Commission scolaire du Grand-Val met au concours le poste de secrétaire pour la commission d'école (mandat):

Nous recherchons une personne disponible pour les séances de commission d'école et les séances de bureau (10 à 12 séances par année) pour prise de procès-verbaux et suivi administratif des décisions des séances.

- Conscience professionnelle et grande propreté,
- Ouverture aux changements et flexibilité.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10, ou à Madame Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: jeudi 14 avril 2022

Court, le 23 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Travaux dans le secteur de Sous-Graiteray

Le chantier le long de la route de Sous-Graiteray débutera dans la semaine du **4 avril 2022** (semaine 14) par des travaux de fraisage de la couche bitumineuse et se terminera dans la semaine du **27 juin 2022** (semaine 26) par la pose de la couche de base. La couche d'usure sera quant à elle réalisée une fois que les travaux le long de la route de Chaluët seront terminés. En cas de mauvais temps, le calendrier pourrait être quelque peu impacté.

Les travaux pourront occasionner des **fermetures de trafic routier limitées dans le temps**. Elles seront aussi rares que possible.

Le Conseil municipal remercie les personnes touchées par ces travaux pour leur compréhension.

Court, le 30 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine interpelle plusieurs habitant-e-s soucieux d'apporter de l'aide aux personnes en situations de détresse. Qu'ils soient ici remerciés.

La Municipalité de Court invite instamment ces habitant-e-s à remplir le formulaire de proposition d'aide mis en ligne par le canton de Berne, accessible via le lien suivant :

<https://www.asyl.sites.be.ch/fr/start/integration/koordination-ukraine-hilfe.html>.

Une coordination est ensuite assurée par le canton. À noter que la Municipalité de Court se tient à l'entière disposition des autorités cantonales pour la mise en place de mesures de soutien.

Court, le 30 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Court, Lot 5

Les zones de pâturages et forêts situées à l'extérieur du village et du périmètre de l'amélioration foncière ont fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier seront mis à l'enquête du **4 avril 2022** au **6 mai 2022** à l'administration municipale de Court (article 38 de la Loi cantonale sur la géoinformation -LCGé; RSB 215.341).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection pourra participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (article 39 LCGé).

En date du mardi 19 avril 2022, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration municipale de Court

pour donner des renseignements et répondre aux questions des personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil suisse (article 29 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle - OMO; RS 211.432.2).

L'œuvre cadastrale déposée pourra également être visualisée via le géoportail à l'adresse

<https://www.geobjb.ch/> durant toute la durée de la mise à l'enquête.

Court, le 30 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Cristina Gouveia Ribiero et Christopher Shifteh, rue du Perset 15, 2603 Péry

Propriétaires: idem requérants

Auteurs du projet: BT-L Bureau Technique-Ledermann Sàrl, rue Neuve 17, 2740 Moutier; Obart Architecture, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 2410, au lieu-dit «rue de l'Aurore 18», 2738 Court

Projet: construction d'une maison individuelle

Chauffage: pompe à chaleur située à l'extérieur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dérogation: 33 alinéa 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 30 mars 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Comprimés d'iode

Tous les 10 ans, des comprimés d'iode sont distribués à la population résidant aux alentours des centrales nucléaires suisses. Le dernier envoi date de 2014.

Les personnes qui n'habitaient pas Crémises en 2014 et qui ne venaient pas d'une commune se trouvant dans la zone de distribution peuvent passer au secrétariat pour retirer un bulletin de délivrance.

Pour rappel, la prise de tels comprimés est ordonnée par la Centrale nationale d'alarme et ne doit en aucun cas être une initiative personnelle.

Crémises, le 30 mars 2022

Le Conseil communal



Grandval

La commission scolaire du Grand-Val met au concours le poste de secrétaire pour la commission d'école (mandat):

Nous recherchons une personne disponible pour les séances de commissions d'école et les séances de bureau (10 à 12 séances par année) pour prise de pv et suivi administratif des décisions des séances.

Profil souhaité: employé de commerce ou équivalent, disponibilité en soirée pour les séances.

Plus de renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Melissa Aubry au 079 958 76 92.

Les postulations sont à adresser jusqu'au 13 mai 2022 à Madame Melissa Aubry, commission scolaire du Grand-Val, Grand-rue 29, 2745 Grandval ou par mail à l'adresse suivante: aubrymelissa@hispeed.ch

Date d'entrée en fonction août 2022

Grandval, le 30 mars 2022

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants: Gagnebin Carine et Jean Paul, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse

Auteur du projet: ECE Société d'étude pour l'Economie et la Conservation de l'Energie, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Adresse du projet: parcelle N° 595, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau au nord du bâtiment. Démantèlement des citernes à mazout.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: https://www.portal.ebau.apps.be.ch/p_ublic-instances?municipality=20726

Loveresse, le 25 mars 2022

Conseil communal

Communications du Conseil communal

Mise en garde à la population et aux propriétaires d'immeubles

Vous avez été, ou vous serez peut-être, démarchés par des artisans itinérants vous proposant leurs services pour des travaux de peinture ou d'autres travaux généraux.

Si vous êtes approchés par des artisans itinérants nous vous conseillons de leur demander systématiquement un devis afin d'éviter un gonflement des prix au moment de payer. Nous vous suggérons aussi de demander un devis comparatif à un artisan local afin de vous assurer que l'offre proposée n'est pas surévaluée. Nous vous donnons ces conseils aujourd'hui afin de prévenir les mauvaises surprises...

En cas de doute nous vous recommandons de vous adresser auprès de l'administration communale.

Loveresse, le 23 mars 2022

Conseil communal

Communications du Conseil communal

Demande de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau et traitées par les autorités, par voie électronique.

Comme le logiciel TaxMe pour les déclarations d'impôts, vous devrez dorénavant enregistrer votre demande de permis, téléverser vos plans, photos et autres documents sur www.be.ch/ebau. Cependant, dans l'attente de la motion législative concernant la signature électronique, toutes les demandes de permis doivent en plus être imprimées et déposées en version papier à la commune dûment signées (en 2 exemplaires).

Dès le 1^{er} mars 2022, un émoulement supplémentaire d'un minimum de CHF 100.- sera perçu pour toute demande de permis de construire qui n'aura pas été enregistrée via eBau et dont la saisie électronique incombera à la commune.

Le secrétariat communal se tient volontiers à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.

Loveresse, le 22 mars 2022

Conseil communal

Communications du Conseil communal

Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau

Dès le 1^{er} mars 2022, toutes les demandes de permis de construire devront être déposées par voie électronique via eBau. Afin de pouvoir prélever un émoulement pour les demandes dont la saisie incombera à la commune, le Conseil communal, dans sa séance du 8 mars 2022, a adopté une Ordonnance tarifaire relative à la saisie des demandes de permis de construire par eBau. Elle entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Ce document peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 22 mars 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : SI AES SA, rue de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet : Raymond Heyer Architecte HES, 2742 Perrefitte

Emplacement : Parcelle N° 1517, rue de l'Est 28 & 30

Projet : Pose de toitures sur les balcons des derniers étages des bâtiments 28 et 30.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Ecole Prévôtoise, Blanche-Terre 20, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1810, Blanche-Terre 20

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord-Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Hôpital de Moutier SA, Beausite 49, 2740 Moutier

Auteur du projet : Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement : parcelle N° 1546, au lieu-dit : « Beausite 49 », commune de Moutier.

Projet : construction d'une véranda avec garde-corps sur l'étage D de l'hôpital.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP 12 « Centre hospitalier ».

Dérogations : art. 25 LCFo et 55 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Service des Inhumations – Arrondissement de Moutier et environs

Convocation à l'assemblée générale

Cette assemblée générale aura lieu le **Mercredi 11 mai 2022, à 19h, à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle N° 1, 3^e étage.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (30.6.2021)
2. Comptes 2021
- 3 Budget 2023
4. Changement de raison sociale de notre service (demande de PostFinance)
5. Divers

Moutier, mars 2022

Service des Inhumations

Arrondissement de Moutier et environs

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche :

plusieurs auxiliaires gardes-bain

pour la saison 2022 de la piscine municipale.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations : mercredi 13 avril 2022

Moutier, le 30 mars 2022

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Jacquemettaz Lucien, chemin de la Birse 3, 2822 Courroux

Auteur du projet : BIM Process.ch - 2822 Courroux

Emplacement : Parcelle N° 2755, rue de la Condemine 40

Projet : Agrandissement de fenêtres en façades Ouest et Sud et rénovations intérieures.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Schaller Vincent, Clos la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 319, rue des Œuches 10

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante et pose de deux pompes à chaleur sur la place de parc au Nord du bâtiment.

Zone : Plan de quartier « Gros-Clos »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements : 10 février 2022

Germes aérobies : 3 germes /ml

Escherichia coli : 0 germe /100 ml

Entérocoques : 0 germe /100 ml

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 30 mars 2022

SIM - Eaux



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Organisation de la manifestation du 1^{er} août

Le Conseil municipal est à la recherche d'une personne intéressée à organiser la manifestation publique du 1^{er} août à Perrefitte sur mandat de la commune.

Comme lors des précédentes éditions, la manifestation est destinée aux habitants du village et consiste à une soirée grillades avec un modeste

feu d'artifice (petite enveloppe financière mise à disposition par la commune).

Les personnes intéressées peuvent prendre contact par email ou par téléphone avec l'administration communale.

Perrefitte, le 23 février 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Perrefitte décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Interdiction générale de circuler dans les deux sens (bordiers et trafic agricole exceptés)

Sur le pont « Gobat » qui enjambe la Chalière, avant le bâtiment Sous-Moron 17, en direction du Sud.

Motif de la mesure: Mauvais état de l'ouvrage.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication.

Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Perrefitte, le 30 mars 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage: M. Vincent Schaller, Clos de la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

Projet: Installation photovoltaïque de 302,40 m² au sud de la parcelle N° 48.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 au secrétariat communal**, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BE-Login peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/p-ublic-instances?municipality=20810>

Durant la fermeture du bureau communal du 18 au 22 avril 2022 (vacances de Pâques), il sera possible de consulter le dossier en prenant rendez-vous au préalable au 078 621 68 91.

Perrefitte, le 23 mars 2022

Le Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Communications du Conseil municipal

Demande de bons de garde / 2022-2023

Dès le 1^{er} avril 2022, les parents de la commune de Perrefitte peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2022 / 2023.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Perrefitte avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2022, la demande complète doit être déposée auprès de la caisse municipale jusqu'au 31 juillet 2022 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gef.be.ch/bonsdegarde ou auprès de M^{me} Marchand, administratrice des finances (032 493 10 43).

Perrefitte, le 30 mars 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Compost

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 30 mars 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Tirs obligatoires

Les tireurs astreints de la localité sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires au stand de tir de Champoz. Les dates sont affichées au panneau d'affichage situé sur la façade nord du bâtiment communal.

Perrefitte, le 30 mars 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant/e: Wenger Isler Nathalie, Rue Centrale 17, 1804 Corsier-sur-Vevay

Rue: Clos Devant 38, 2748 Souboz

Parcelle N°: 41

N° eBau: 2021-8760

Projet de construction: Réalisation d'un studio pour une résidence secondaire avec une nouvelle cuisine, une nouvelle salle de bain, remplacement de fenêtres dans un bâtiment existant et ouverture d'une porte-fenêtre en façade sud. A l'extérieur, installation de trois réservoirs d'eau de 1000 l, aménagement d'une place de parc, d'une nouvelle place en pavés filtrants, d'un nouveau mur en pierres sèches et d'une nouvelle place de feu.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dérogation requise: 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement**, auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 23 mars 2022

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Hänggi Stéphane, Rue du Bruye 6, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 178, Rue du Bruye 6

Projet: Changement d'affectation du 1^{er} étage pour la création d'un logement avec ajout de 4 fenêtres en pente sur le pan Nord du toit et 1 fenêtre en pente sur le pan Sud du toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 23 mars 2022

Le secrétariat municipal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 1^{er} avril 2022.

Classeurs à donner

Suite à l'épuration des archives, nous disposons d'un grand stock de classeurs à donner. Les personnes intéressées peuvent passer au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Mise en garde à la population et aux propriétaires d'immeubles

Vous avez été ou vous serez peut-être démarchés par des artisans itinérants vous proposant leurs services pour des travaux de peinture ou d'autres travaux généraux.

Si vous êtes approchés par des artisans itinérants, nous vous conseillons de leur demander systématiquement un devis afin d'éviter un gonflement des prix au moment de payer. Nous vous suggérons aussi de demander un devis comparatif à un artisan local afin de vous assurer que l'offre proposée n'est pas surévaluée. Nous vous donnons ces conseils aujourd'hui afin de prévenir les mauvaises surprises...

En cas de doute nous vous recommandons de vous adresser auprès de l'administration communale.

Le Fuet, le 30 mars 2022

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Pascal Bratschi, Rue des Prés Bernard 22, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant du bâtiment Rue des Prés Bernard 22 par une nouvelle installation avec une pompe à chaleur air/eau à l'extérieure, parcelle N° 1711 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et

les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 23 mars 2022

Le chef des travaux publics

DÉPÔT PUBLIC concomitant avec la Commune municipale de Reconvilier

Modification mineure du Plan de Quartier «CELTOR» valant Permis de Construire (PQ/ PC) selon art. 122 al.7 OC (procédure simplifiée)

Conformément aux art. 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al.7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), le Conseil municipal de Tavannes (concomitamment avec le Conseil municipal de Reconvilier) dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Le dossier comprend :

- 749-22-10 A – Plan de Quartier « CELTOR » – Communes de Reconvilier et de Tavannes ;
- 749-22-10 B – Plan d'Exploitation ;
- 749-22-10 C – Plan de remise en état final
- 749-22-21 – Règlement de Quartier « CELTOR » Commune de Tavannes ;
- à titre informatif : le Règlement de Quartier « CELTOR » – Commune de Reconvilier, le Plan d'acquisition de terrain et le 'Résumé des modifications' apportées ;

avec pour toutes modifications :

- indication prescriptive de l'Espace Réservé aux Eaux (ERE) ;
- nouveau Périmètre de Protection du Paysage ;
- prescription de la « forêt de nature particulière ».

Le projet de modification mineure du Plan de Quartier valant Permis de Construire « CELTOR » est déposé publiquement du 24 mars au 27 avril 2022 auprès des Administrations municipales de Tavannes et de Reconvilier où il peut être librement consulté pendant les heures d'ouverture des guichets.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'Administration municipale, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, contre la modification envisagée.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront expressément le 10 mai 2022 en Mairie de Tavannes sur invitation du Conseil municipal.

Il est également possible, dans un délai de 30 jours, de former par écrit un recours motivé auprès de la Préfecture de l'Arrondissement administratif du Jura bernois contre l'arrêté du Conseil municipal du 14 mars 2022 prévoyant l'organisation d'une procédure simplifiée.

Tavannes/Reconvilier, les 14 et 21 mars 2022

Le Conseil municipal de Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Schoeni, La Combe 5, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 957, au lieu-dit : « La Combe 5 », commune de Tavannes.

Projet : demande après coup pour l'aménagement d'un appartement dans les combles du bâtiment existant, aménagement de lucarnes sur les pans Sud et Nord du toit, aménagement de terrasses au

niveau de l'appartement sur toute la longueur des façades Sud et Nord, pose de divers Velus, pose d'un escalier métallique sur la façade Sud pour accéder à la terrasse et suppression de l'annexe 5a et pose d'une tente à l'Est du bâtiment existant pour le stockage de matériel non polluant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A1.

Dérogation : art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Cosimo D'Elia, Chemin de l'Orgerie 9, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Arc architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 2230, au lieu-dit : « Clos du Crêt 1 », commune de Tavannes.

Projet : construction d'une maison plurifamiliale de 4 appartements en PPE avec 3 garages et 2 places de stationnement devant l'immeuble, pose de panneaux solaires et photovoltaïques en toiture et d'une PAC à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérante : DC Swiss SA, Case postale 363, Grand-Rue 19, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Industrialpark construction Sàrl, Rämismatte 5, 3232 Ins.

Emplacement : parcelles N°s 1062, 1070, 1074 et 1105, au lieu-dit : « Grand-Rue 19 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : démolition des bâtiments N°s 25 et 27, construction d'une nouvelle halle industrielle composée d'une zone de production et de locaux sociaux, réaménagement de l'espace extérieur, aménagement de places de stationnement et de zones vertes, pose de panneaux photovoltaïques, diverses installations techniques et de parois antibruit en toiture et déplacement des câbles électriques BKW.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : Aa-5 « Birse » et Centre B.

Dérogations : art. 48 LAE, 54c OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : ESMA, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Auteur du projet : KWSA, Kaiser Wittwer Schnegg Architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1079, Rue du Collège 8a, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Rénovation de la halle de gymnastique, changement des anciennes fenêtres et installation de panneaux solaires en toiture.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZBP7

Objets protégés : Digne de conservation

Dépôt public : du 23 mars au 22 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

La révision partielle du Règlement d'Organisation a été approuvée par l'Office des eaux et des déchets en vertu de l'article 56 LGO.

Les modifications du règlement entrent en vigueur immédiatement.

Un éventuel recours doit être adressé à la Direction des travaux publics et des transports, Office juridique, Reiterstrasse 11 à 3013 Berne dans les 30 jours à compter de la publication.

Saules, le 30 mars 2022

Le comité du SETE

ESPAS Moutier et environs

Assemblée générale d'ESPAS 2022

En raison de l'incertitude de la situation pandémique au moment de la fixation de la date de l'assemblée générale d'ESPAS, le comité propose à ses membres une consultation par voie écrite. Le délai de réponse est fixé au 26 avril 2022.

Ordre du jour:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Approbation des résultats de la consultation par écrit AG 2021 2. Approbation du rapport des co-présidents 3. Approbation du rapport de la direction 4. Présentation des comptes 2021 <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'organe de révision des comptes 2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Approbation des comptes 2021 5. Approbation du budget 2022 6. Réélections de membres du comité <p>Les documents usuels seront envoyés à nos membres afin qu'ils puissent se prononcer.</p> <p>Moutier, le 14 mars 2022</p> <p>ESPAS Moutier et environs</p> |
|---|---|

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	27	26	06.07.2022	mercredi	41	37	12.10.2022	mercredi
14	13	06.04.2022	mercredi	28	27	13.07.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi
15	14	13.04.2022	mercredi	29		20.07.2022	SUPPRIME	43	39	26.10.2022	mercredi
16	15	21.04.2022	JEUDI	30		27.07.2022	SUPPRIME	44	40	02.11.2022	mercredi
17	16	27.04.2022	mercredi	31		03.08.2022	SUPPRIME	45	41	09.11.2022	mercredi
18	17	04.05.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi
19	18	11.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
23	22	09.06.2022	JEUDI	37	33	14.09.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
24	23	15.06.2022	mercredi	38	34	21.09.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
25	24	22.06.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi				
26	25	29.06.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi				

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

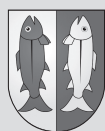
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Broгна Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesauls@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch